

[rouge]Conférence - Formation syndicale
La marchandisation des systèmes d'enseignement en Europe
Mercredi 29 et jeudi 30 janvier 2014, à Nancy[/rouge]

[rouge]Animées par **Nico Hirtt**[/rouge]

[rouge]*Enseignant et universitaire (Belgique), syndicaliste, membre fondateur de l'APED (Appel pour une école démocratique), rédacteur en chef de la revue trimestrielle L'école démocratique et auteur de plusieurs ouvrages sur l'école et les systèmes éducatifs européens.*[/rouge]

Présentation

- Déréglementation des systèmes d'enseignement,
- Autonomie et mise en concurrence des établissements,
- Glissement de l'éducation vers la « formation tout au long de la vie »,
- Repositionnement des programmes (savoirs et savoir-faire) vers « l'approche par compétences »,
- Evaluation pour tous et à tous les niveaux,
- Baisse des financements publics,
- Omniprésence des technologies numériques,
- Sous-traitance et prestations de services par des entreprises privées
- Développement des « partenariats » entre écoles ou établissements et entreprises privées, ...

Depuis le milieu des années 90, malgré la diversité des systèmes éducatifs européens, on note une extrême similitude dans les décisions politiques prises. Cette évolution doit être resituée dans le contexte de la globalisation économique, des attentes et de l'évolution du marché, des exigences de l'OCDE et de la Commission européenne. Les travaux de Nico Hirtt font la généalogie de cette évolution et identifient les finalités de ces politiques... finalités qui ont, en premier point commun, la particularité de se soustraire à tout débat démocratique...

2 interventions

à l'ESPE (ex-IUFM) de Maxéville, 5 rue Paul Richard à Nancy, salle des conférences

- **Conférence**

Ouverte à tous : mercredi 29 janvier à 20h30

- **Stage de formation syndicale**

Jeudi 30 janvier de 9h à 17h.

Plus spécifiquement à destination des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (mais pas seulement), que vous soyez enseignant-e-s ou non, titulaires ou non, syndiqué-e-s ou non.

La formation syndicale est un droit qui s'exerce sur le temps de travail et sans perte de salaire.

Déposez votre demande de "congé pour formation syndicale" auprès de votre supérieur hiérarchique au moins un mois à l'avance.

[rouge](#)**Inscrivez-vous à la formation en envoyant un message :**
[\[sudeduclo@gmail.com\]](mailto:sudeduclo@gmail.com)**[/rouge]**

[rouge](#)**Les modèles de demande de congé pour formation syndicale sont téléchargeables sur le site de SUD Éducation Lorraine [en cliquant ici].****[/rouge]**

